

## Règlement du Jeu concours « CONCOURS CLASSICA : BORIS BERMAN »

Du **03/10/2022** à **10h00** au **19/10/2022** à **18h00**

### Article 1 : Organisation du Jeu

**PREMIERES LOGES** (ci-après la « Société organisatrice »), Société à responsabilité limitée au capital de 34 600€, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°351 876 388, dont le siège social est sis 170 bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS, représentée par M. Frédéric Mériot, gérant, organise du **03/10/2022** à **10h00** jusqu'au **19/10/2022** à **18h00** un **jeu** concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **CONCOURS CLASSICA : BORIS BERMAN** » (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

Le **Jeu** sera accessible :

- d'une part, sur le site internet de la Société organisatrice consacrée à la revue Classica, disponible à l'adresse suivante : <https://classica.fr> (ci-après le « **Site** »),
- d'autre part, sur la page du compte Facebook de la Société organisatrice consacrée à la revue **Classica** disponible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/classicamag/> (ci-après le « **Compte** »).

### Article 2 : Définitions

Dans le présent règlement, chacune des expressions ci-dessous aura la signification précisée dans sa définition :

« **Inscription** » : opération par laquelle le visiteur qui souhaite participer au **Jeu** :

- via le **Site** : remplit le formulaire à cet effet en renseignant son prénom, son nom, sa date de naissance et son adresse de messagerie électronique ;
- via le **Compte** :
  - o s'abonne au **Compte** de **Classica**,
  - o aime la publication en lien avec le **Jeu** sur le **Compte** de **Classica** ;
  - o répond à la question posée en commentant la publication en lien avec le **Jeu** figurant sur le **Compte** de **Classica**.

« **Participant** » : la personne qui s'inscrit au **Jeu** proposé par la Société organisatrice sur le **Site** et/ou le **Compte** dans les conditions définies aux termes du présent règlement.

« **Site** » : la page du site internet de la Société organisatrice consacrée à la revue **Classica**, disponible à l'adresse suivante : <https://classica.fr>.

« **Compte** » : la page du compte Facebook de la Société organisatrice consacrée à la revue **Classica** disponible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/classicamag/>.

### Article 3 : Conditions générales de participation au Jeu

La participation au **Jeu** implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la Société organisatrice.

La participation est ouverte à tout individu domicilié France Métropolitaine.

La participation au **Jeu** n'est pas ouverte aux membres du personnel de la Société organisatrice et de leurs parents directs.

La participation au **Jeu** est exclusivement réservée aux personnes majeures et au mineurs de plus de 15 (quinze) ans à la condition expresse que ces derniers aient l'âge minimum requis pour être titulaire d'un compte FACEBOOK conformément aux conditions générales d'utilisation de la société META PLATFORMS IRELAND LIMITED, qui met à disposition la plateforme FACEBOOK, en vigueur à la date de son **Inscription** s'ils choisissent de finaliser leur **Inscription** via le **Compte**.

Afin de valider leur **Inscription**, il sera nécessaire que les **Participants** qui s'inscrivent au **Jeu** :

- via le **Site** : acceptent expressément le présent règlement du **Jeu**, en cochant la case à cet effet dans le formulaire d'**Inscription**,
- via le **Compte** : acceptent expressément le présent règlement du **Jeu**, étant précisé que le fait, pour le **Participant**, de remplir l'ensemble des conditions de participation au **Jeu** via le **Compte** exposées aux termes du présent règlement vaut acceptation expresse et sans réserve des dispositions du présent règlement par le **Participant**.

Les **Participants** peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent via le **Site** ET le **Compte**. Ils ne peuvent en revanche être tirés au sort par la Société organisatrice qu'une seule fois à l'issue du **Jeu**.

Les **Participants** sont informés et acceptent que les informations renseignées lors de leur **Inscription** (les informations qu'ils communiquent à la Société organisatrice lorsqu'ils remplissent le formulaire d'**Inscription** mis à leur disposition sur le **Site** ou les informations personnelles liées au compte FACEBOOK via lequel ils participent au **Jeu**) valent preuve de leur identité.

Les **Participants** s'engagent à compléter de bonne foi les informations requises par la Société organisatrice pour valider leur **Inscription** et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes sur leur identité. Les **Participants** doivent renseigner ou transmettre l'ensemble des informations demandées par la Société organisatrice à l'exception de celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Toute **Inscription** inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte par la Société organisatrice et entraînera la nullité de la participation.

Sur toute la période de **Jeu**, les informations faisant foi seront celles recueillies par la Société organisatrice et enregistrées sur le serveur dédié au présent **Jeu** lors de l'**Inscription**.

#### **Article 4 : Présentation du Jeu gratuit sans obligation d'achat avec sélection des gagnants par un tirage au sort**

Les **Participants** sont amenés à s'inscrire au **Jeu** conformément aux modalités d'**Inscription** définies ci-avant.

Lors de leur **Inscription** au **Jeu**, les **Participants** doivent accepter le règlement du **Jeu**. Le présent règlement est accessible via un lien communiqué par la Société organisatrice dans le formulaire d'**Inscription** mis à leur disposition sur le **Site** et dans la publication en lien avec le **Jeu** sur le **Compte** de **Classica**.

La participation au **Jeu** donnera aux **Participants** le droit de participer à un tirage au sort organisé par la Société organisatrice à l'issue du **Jeu** et mettant en jeu 15 (quinze) lots composés, chacun de :

- 2 (deux) places pour le concert de Boris Berman ayant lieu le 22 octobre 2022, Salle Cortot,
- 1 (un) disque CD Berman/Brahms,
- 1 (un) disque coffret de 2 CD Berman/Silvestrov.

à gagner entre le **03/10/2022** à **10h00** jusqu'au **19/10/2022** à **18h00**.

Pour la bonne compréhension du présent règlement, il est précisé que 15 (quinze) Participants seront tirés au sort (ci-après les « **Gagnants** », et remporteront chacun 1 (un) lot composé de 2 (deux) places de concert, 1 (un) disque CD Berman/Brahms et 1 (un) disque coffret de 2 CD Berman/Silvestrov.

#### **Article 5 : Obtention des lots**

Suite au tirage au sort des **Gagnants** organisé par la Société organisatrice le 20 octobre 2020, les **Participants** seront contactés par la Société organisatrice :

- par courrier électronique, à l'adresse de messagerie qu'ils auront communiquée à la Société organisatrice s'ils ont finalisé leur **Inscription** via le **Site**,
- via le compte FACEBOOK avec lequel ils participent au **Jeu**, s'ils ont choisi de finaliser leur **Inscription** via le **Compte** FACEBOOK de **Classica**,

et ce afin de leur indiquer comment bénéficier de leur lot.

Si nécessaire, les **Gagnants** devront alors communiquer à la Société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires à l'envoi de leurs lots par la Société organisatrice, telles que listées à l'article 6.1.2 « Données complémentaires collectées » par la Société organisatrice.

À défaut de réponse d'un **Gagnant** dans un délai de 24h (vingt-quatre heures) jours ouvrables à compter du mail/de la notification envoyé(e) par la Société organisatrice l'informant des résultats du tirage au sort et lui indiquant les étapes à suivre pour recevoir ses gains, le lot sera remis en **Jeu** et attribué à un autre **Participant** par tirage au sort.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas fortuit.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'**Inscription** du **Participant**, la Société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot aux **Gagnants** si ces derniers n'ont pas saisi correctement leurs coordonnées lors de l'**Inscription**, s'ils ont manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du **Jeu** ou ne se sont pas conformés au présent règlement.

Les lots sont nominatifs, non commercialisables et ne peuvent pas être attribués ou cédés à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés, d'autres lots d'une valeur équivalente).

La Société organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification aux **Participants**.

Dans les cas où les lots mis en jeu ne seraient plus disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice, cette dernière s'engage à remplacer ces lots par des lots de nature et de valeur équivalente.

## **Article 6 : Données à caractère personnel**

La Société organisatrice informe les **Participants** de l'usage qu'elle fait de leurs données à caractère personnel lors de leurs **Inscription** et de leur participation **Jeu**.

La Société organisatrice (**PREMIERES LOGES**, S.A.R.L. au capital de 34 600€, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°351 876 388, dont le siège social est sis 170 bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS) est responsable du traitement des données à caractère personnel des **Participants**, c'est-à-dire les informations personnelles permettant d'identifier les **Participants** directement ou indirectement, tel qu'ils ont accepté de les communiquer à la Société organisatrice (ci-après les « Données »).

### **6.1 Catégories de Données collectées**

#### **6.1.1 Données collectées lors de l'Inscription des Participants**

Lorsque les **Participants** participent au **Jeu** et valident leur **Inscription**, les Données collectées par la Société organisatrice sont les suivantes :

- lorsqu'ils finalisent leur Inscription via le Site :
  - o le prénom et le nom des **Participants**,
  - o la date de naissance des **Participants**,
  - o l'adresse de messagerie électronique des **Participants**.
- lorsqu'ils finalisent leur Inscription via le Compte :
  - o le nom d'utilisateur des **Participants** associé au compte FACEBOOK avec lequel ils participent au **Jeu**.

#### **6.1.2 Données complémentaires collectées par la Société organisatrice**

Dans le cas où les **Participants** sont désignés gagnants par la Société organisatrice, cette dernière recueille également les Données suivantes :

- lorsqu'ils finalisent leur Inscription via le Site :
  - o le numéro de téléphone des **Participants**,
  - o l'adresse postale des **Participants**, étant précisé que l'adresse postale communiquée ne sera utilisée des fins de statistiques,
- lorsqu'ils finalisent leur Inscription via le Compte :
  - o le prénom et le nom des **Participants**,
  - o l'adresse de messagerie électronique des **Participants**,
  - o l'adresse postale des **Participants**, étant précisé que l'adresse postale communiquée ne sera utilisée qu'à des fins de statistiques,

### **6.2 Finalités de traitement**

Les informations communiquées par les **Participants** dans le cadre de leur **Inscription** au **Jeu** feront l'objet d'un traitement informatique par la Société organisatrice aux fins :

- d'enregistrer les Inscriptions, d'informer les **Participants** des résultats du **Jeu** et d'envoyer leurs gains aux **Gagnant**;
- d'envoyer aux **Participants** des communications sur les activités de la Société organisatrice, et notamment des newsletters électroniques ainsi que des offres commerciales, s'ils ont manifesté leur accord pour cela en cochant la case à cet effet lors de leur **Inscription** via le **Site**,
- de réaliser des statistiques, relevant de l'intérêt légitime de la Société organisatrice.

### **6.3 Bases légales**

Afin de poursuivre le traitement des Données permettant à la Société organisatrice de proposer le **Jeu** aux **Participants**, la Société organisatrice se base sur plusieurs bases légales :

- le consentement des **Participants** : en remplissant les conditions de participation au **Jeu**, les **Participants** donnent expressément leur consentement pour participer au **Jeu** et faire ainsi partie de la liste des **Participants** finale recueillie par la Société organisatrice ;
- l'intérêt légitime de la Société organisatrice de faire la promotion de ses marques et produits par l'organisation du **Jeu** et de réaliser des statistiques ;
- la bonne exécution du contrat par lequel la Société organisatrice s'engage à envoyer leurs gains **aux Gagnants du Jeu**.

#### 6.4 Destinataire des Données

La Société organisatrice ne commercialise ni ne loue les Données collectées à des tiers. Les Données sont exclusivement destinées à la Société organisatrice.

Certaines Données sont susceptibles d'être communiquées à des sous-traitants auxquels la Société organisatrice fait appel, par contrat, pour l'exécution de prestations techniques ou de services l'amélioration de ses prestations et services. Ces entreprises extérieures avec qui la Société organisatrice est contractuellement liée s'engagent contractuellement à garantir un niveau de sécurité et de confidentialité des Données dans des conditions conformes à la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »).

#### 6.5 Durée de conservation

Les Données des **Participants** sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement, soit :

- **pour l'enregistrement de leur Inscription au présent Jeu concours, à savoir pendant la durée prévue du Jeu telle que précisée à l'article 1 ci-avant, l'envoi des résultats du tirage au sort et l'envoi des lots, le cas échéant** : pour la durée nécessaire à leur exécution ;
- **pour l'envoi de newsletters** : aussi longtemps qu'ils ne manifestent pas leur volonté de se désinscrire en suivant le lien prévu à cet effet dans les newsletters de la Société organisatrice ou en adressant un message à l'adresse de contact [contact@editions-premiereloges.com](mailto:contact@editions-premiereloges.com), et pendant 5 (cinq) ans à compter de leur dernière visite sur l'un des sites de la Société organisatrice à partir des liens figurant dans les newsletters de la Société organisatrice.

#### 6.6 Sécurité et confidentialité

La Société organisatrice prend toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des Données des **Participants** et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

La Société organisatrice met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les Données des **Participants** contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

#### 6.7 Transfert des Données

Les données recueillies par la Société organisatrice pourront être communiquées à des sous-traitants par contrat pour l'exécution de prestations techniques ou de services. Dans ce contexte, les Données des **Participants** peuvent faire l'objet d'un transfert vers des pays non membres de l'Union Européenne. Le cas échéant, la Société organisatrice s'engage à apporter un niveau de protection adapté ou à assurer la mise en œuvre de mesures de protection appropriées et ce notamment par la rédaction de clauses contractuelles types imposant la mise en place de mesures de protection adaptées ou en s'assurant que la Commission européenne a constaté, par voie de décision, que le pays tiers, le territoire ou le secteur dans lequel est établie l'entreprise vers laquelle est effectué le transfert des données à caractère personnel des utilisateurs assure un niveau de protection adéquat.

#### 6.8 Mise en œuvre de leurs droits par les Participants

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »), les **Participants** disposent des droits suivants :

- un droit d'accès, pour savoir quelles Données les concernant sont collectées et traitées par la Société organisatrice;
- un droit de mise à jour des informations les concernant, si les Données que la Société organisatrice détient sont inexactes;
- un droit de suppression des Données les concernant;
- un droit à la portabilité des Données les concernant;

- un droit de limitation du traitement des Données les concernant;

Les **Participants** peuvent exercer leurs droits ci-avant et communiquer leurs directives relatives au sort des Données les concernant en cas de décès à la Société organisatrice :

- en écrivant à l'adresse électronique suivante : [contact@editions-premieressloges.com](mailto:contact@editions-premieressloges.com),
- OU sur demande écrite en adressant un courrier à l'adresse du siège sociale de la Société organisatrice ci-après :

**PREMIERES LOGES**

Service Marketing – Jeu concours « **CONCOURS CLASSICA : BORIS BERMAN** »

170 bis, boulevard du Montparnasse - CS 20012

75680 Paris cedex 14

La Société organisatrice pourra demander à toute personne lui adressant une demande afin d'exercer l'un des droits définis ci-dessus, une preuve de son identité.

En cas de non-respect de leurs droits par la Société organisatrice, les **Participants** disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### **Article 7 : Responsabilité**

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un **Participant**.

La Société organisatrice informe que, **Compte** tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du **Jeu**. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogues...) occasionnée sur le système du **Participant**.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement lié à une erreur humaine ou à un problème d'origine électrique.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au **Jeu** sur le **Site** et le **Compte** à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance interrompre l'accès au **Site** et au **Compte**, ainsi qu'au **Jeu**. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

De même, la Société organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable de toute interruption du **Jeu** liée à des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance du fait de la société META PLATFORMS IRELAND LIMITED qui met à disposition la plateforme FACEBOOK sur le quel est disponible le **Compte** de la Société organisatrice, dès lors que ces opérations de mise à jour ou de maintenance, ou toute faille technique entraînant l'interruption des services proposés par la société META PLATFORMS IRELAND LIMITED sont indépendantes de la volonté de la Société organisatrice.

Il est également rappelé que la Société organisatrice est seule responsable de la gestion du **Jeu**. Dès lors, la participation au **Jeu** ne saurait, pour quelque raison que ce soit et de quelque manière que ce soit, engager la responsabilité de la/des sociétés susvisées.

La Société organisatrice décline toute responsabilité quant au non-respect par les **Participants** des conditions générales d'utilisation de la société META PLATFORMS IRELAND LIMITED, auxquelles tout **Participant** a préalablement consenti lors de la création de son compte FACEBOOK.

### **Article 8 : Respect des règles**

Participer au **Jeu** gratuit « **CONCOURS CLASSICA : BORIS BERMAN** » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres **Participants**.

Les **Participants** s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du **Jeu** et du présent règlement.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du **Jeu** avec sélection des gagnants par tirage au sort.

La Société organisatrice pourra décider d'annuler le **Jeu** s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au **Jeu** ou de la détermination des gagnants.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout **Participant** ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants.

Convention de preuves :

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au **Jeu** par la Société organisatrice.

#### **Article 9 : Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du **Jeu** et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au règlement publié sur le **Site** et le **Compte** de la Société organisatrice.

#### **Article 10 : Consultation du règlement**

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le **Site** et le **Compte** de la Société organisatrice, pendant toute la durée du **Jeu**.

#### **Article 11 : Litiges**

La loi qui s'applique est la loi française.

Tout litige né à l'occasion du présent **Jeu** et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal Judiciaire de Paris.